**Critères de sélection des projets : Grille d’analyse**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | CRITERES D’APPRECIATION | COEFFICIENT(1 à 3) |
| 1. Territoire | * Adéquation et moyens mis en œuvre pour la couverture territoriale
 | 2 |
| 2. Population | * Pertinence du public cible
* Compréhension du public cible et de ses enjeux
 | 1 |
| 3. Ressources humaines | * Composition, expertise et organisation des ressources humaines : Effectifs, qualifications et compétences mobilisées, expérience de l’équipe sur le registre de l’emploi accompagné ou des registres connexes.
 | 3 |
| 4. Prestations proposées | * Compréhension de la prestation, de son articulation avec les dispositifs existants, et de ses enjeux pour les publics accompagnés
* Compréhension, explicitation et modalités de mise en œuvre des différentes étapes de l’emploi accompagné
* Adaptation de la méthodologie selon les situations
* Diversité et caractère innovant des propositions et outils
 | 3 |
| 5. Modalités de partenariat | * Précision de la description des partenariats mis en œuvre (institutionnels – et notamment MDPH, entreprises, acteurs locaux…)
* Diversité des partenariats selon les besoins des publics
* Cibles et modalités de sensibilisation et de développement des partenariats sur le sujet de l’emploi accompagné
* Qualité du contenu prévu pour la convention de partenariat
 | 2 |
| 6. Budget | * Nombre et coût des accompagnements (au regard des contenus proposés)
* Sincérité et équilibre du budget de l’action
* Transparence vis-à-vis d’éventuels dispositifs pré-existants
 | 2 |
| 7. Calendrier | * Capacité à mettre en œuvre la prestation dans les délais demandés
 | 1 |